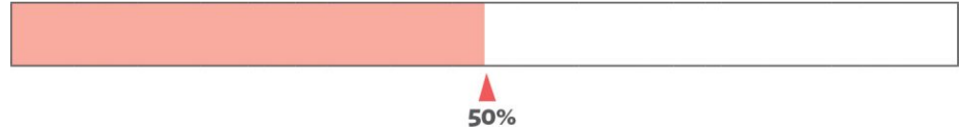


16

Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- 2018-2020 : Mise en place d'une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture
- Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités
- Mise en place d'une ventilation par sexe dans les statistiques culturelles et autres évaluations internes
- Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère
- Depuis début septembre/octobre 2020 : Participation active aux négociations en cours du projet de conclusions « *Gender equality in the field of culture* » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE (adoption prévue lors du conseil des ministres le 1^{er} décembre prochain).

Travaux prévus

- Janvier 2021 : Analyse en vue de la mise en pratique des conclusions du Conseil de l'Union européenne
- 2021 : Ateliers de travail sur l'élaboration éventuelle d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture avec les institutions culturelles, le ministère de l'Égalité des chances et le *CID Fraen an Gender*

Contact

- Danièle Kohn
(+352) 24786604
daniele.kohn-stoffels@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020